

**Avis de collecte de renseignements  
personnels et de consentement à la  
collecte, à l'utilisation et à la divulgation  
indirectes des renseignements**  
**Programmes modulaires****Instructions**

Vous travaillez dans un secteur réglementé par la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, L.R.O. 1990, chap. O.1, dans sa version modifiée. Vous devez donc suivre un programme de formation modulaire, qui vous sera donné par votre ou vos employeurs. Lorsque vous l'aurez achevé, le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (le « MTIFDC ») vous délivrera un certificat de réussite.

Pour vous rendre admissible à ce certificat, votre ou vos employeurs doivent vous inscrire à votre bureau local de prestation de services du MTIFDC, puis l'aviser lorsque vous serez dûment formé. Ils lui donneront votre nom, votre numéro d'assurance sociale, votre date de naissance, votre sexe, votre langue préférée, le nom de votre programme, vos coordonnées et la confirmation de votre réussite des modules requis. Le MTIFDC consignera vos renseignements personnels dans le Système d'information d'Emploi Ontario – apprentissage et les utilisera pour délivrer le certificat et le relevé de notes.

Il pourra aussi s'en servir à des fins de vérification et de contrôle de la qualité, ou pour effectuer des analyses, évaluations ou recherches concernant ses politiques en matière d'administration et de financement des programmes et services d'Emploi Ontario, dont la formation modulaire. Il se peut que vous receviez une invitation à participer à des sondages sur ces programmes et services. Au besoin, le MTIFDC communiquera les renseignements susmentionnés au ministère du Travail pour assurer la santé et la sécurité au travail. Il pourrait aussi devoir les transmettre à Statistique Canada en application de l'article 13 de la *Loi sur la statistique*, L.R.C. 1985, chap. S-19, dans sa version modifiée.

Vous recevrez une copie signée du présent avis; votre ou vos employeurs conserveront l'autre exemplaire pendant au moins un an après la fin de la formation et la délivrance du certificat ou, si vous n'avez pas terminé tous les modules, après la date de votre dernière participation à la formation. Pour en savoir plus sur la formation modulaire et sur les programmes et services d'Emploi Ontario, renseignez-vous auprès du [ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences](#).

Nous recueillons des renseignements personnels à votre sujet en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, L.R.O. 1990, chap. O.1, dans sa version modifiée; des articles 105 à 106.2 du Règlement 851 (R.R.O. 1990); des articles 11 à 11.2.2 du Règlement 854 (R.R.O. 1990); et de l'article 20 du Règlement de l'Ontario 278/05.

Si vous avez des questions sur la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels, communiquez avec le chef de l'élaboration des programmes d'apprentissage, Direction du soutien à la prestation des programmes, le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, par la poste au 33, rue Bloor Est, bureau 200, Toronto ON M7A 2S3, ou par téléphone au 416-326-5656 ou au 1-800-387-5656.

**J'ai lu et compris le présent Avis de collecte de renseignements personnels et de consentement à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation indirectes des renseignements et, en signant ci-dessous, j'autorise le MTIFDC à obtenir de mon ou mes employeurs des renseignements personnels à mon sujet et à les utiliser et les divulguer aux fins ci-dessus décrites. Je reconnais avoir reçu une copie du présent avis.**

**Renseignements sur la ou le stagiaire**

Nom	Prénom	Initiale du deuxième prénom
Date de naissance (aaaa/mm/jj)		

**Signature**

Signature	Date (aaaa/mm/jj)
-----------	-------------------